

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 17 février 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dix-septième (17^e) jour du mois de février deux mille vingt (2020) à 20h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 20h40, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

Il est important de préciser qu'aucun avis de convocation n'a été envoyé aux membres du Conseil municipal mentionnés ci-haut préalablement à la tenue de la présente séance extraordinaire; ceux-ci ayant renoncés expressément aux formalités prescrites à l'article 156 du *Code municipal* pour la convocation d'une telle séance. Le directeur général confirme avoir reçu la signature de l'ensemble des membres du Conseil municipal à cet effet.

2020-02-050.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Programme d'aide à la voirie locale (Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués dans le dossier numéro 00028417-1 – 12057 (01) – 2019-07-22-40;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

2020-02-051.3

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – RÉOLUTION ATTESTANT QUE LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

ONT ÉTÉ EFFECTUÉS DANS LE DOSSIER NUMÉRO 00028417-1 – 12057 (01) – 2019-07-22-40

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna approuve les dépenses d'un montant de 14 326,54 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-02-052.6

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h55 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier
